

Décision

Générale

colonial

Décision n° 846 accordant une permission à Hossein Ali

n° 846

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date de publication
8 août 1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881: Vu les arrêtés n°° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis : Vu la demande de permission en date du 2 août 1919, formulée par Houssein Ali, chauffeur : Vu l'avis favorable de M. le chef du cabinet civil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission d'absence de trois mois, à solde entière, pour en jouir en Somaliland, est accordée à Houssein Ali, chauffeur auxiliaire, 11° échelon, en service au Gouvernement. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 8 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera,

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R.CHAMBOREDON.